



Avis public

Aux citoyens de la susdite municipalité, AVIS PUBLIC est, par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière que :

Les membres du Conseil municipal de Saint-Armand ont adopté à la séance régulière du conseil tenue le 4 février 2019, le règlement numéro **011-19** intitulé :

« Règlement concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs de compensation pour les services pour l'exercice financier 2019 ».

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand aux heures normales d'ouverture soit, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Saint-Armand, le 25 février 2019.

Martine Loïselle, directrice générale et
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Martine Loïselle, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Armand, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant à chacun des endroits désignés par le conseil entre 13h et 15h, le 25 février 2019.

Martine Loïselle, directrice générale et
secrétaire-trésorière